

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-huit** et le **27 mars à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – S. SENEGA-SANCHEZ – W. BIGNON – C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : C. NEGRI-AZAIS par M. IBARS - S. BERBEZIER par M. PEREZ - F. PEREZ par P. KAPPLER

Absents : JF. MARY - S. JEAN

16. Plan de financement prévisionnel des travaux pour demande de subvention – Chemin de la Colline du Prieur – Hérault Énergies (J-C. ARAGON)

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du chemin de la colline du prieur, les réseaux secs seront traités.

L'estimation des dépenses de l'opération (honoraires, études et travaux) s'élève à :

* Travaux d'électricité :	40 384,88 € TTC
* Travaux d'éclairage public :	52 860,06 € TTC
* Travaux de télécommunications	12 620,75 € TTC
TOTAL de l'opération	105 865,69 € TTC

- Subvention sollicitée sur les travaux d'électricité : 13 629,90 €.
 - Subvention d'Hérault Énergies sur les travaux « éclairage public » (à inscrire en recette) : 20 000,00 €.
 - TVA sur les travaux d'électricité (6 310,14 €) récupérée directement par Hérault Énergies, contrairement à celle sur les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunications qui peut être récupérée par la commune au titre du FCTVA.
- La dépense prévisionnelle de la commune est de : 85 925,65 €.

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter le projet chemin de la colline du prieur pour un montant prévisionnel global de 105 865,69 € TTC,

D'accepter le plan de financement proposé par M. le Maire,

De solliciter les subventions les plus élevées possibles de la part du concessionnaire et d'Hérault Énergies,

De solliciter Hérault Énergies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,

De prévoir de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : 1^{er} trimestre 2019,

D'autoriser M. le Maire à signer les futures conventions financières à intervenir avec Hérault Énergies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision,

De donner délégation de signature pour les futures opérations financières et conventions avec Hérault Énergies.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

À L'UNANIMITE

Accepte le projet chemin de la colline du prieur pour un montant prévisionnel global de 105 865,69 € TTC,

Accepte le plan de financement proposé par M. le Maire,

Sollicite les subventions les plus élevées possibles de la part du concessionnaire et d'Hérault Énergies,

Sollicite Hérault Énergies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,

Prévoit de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : 1^{er} trimestre 2019,

Autorise M. le Maire à signer les futures conventions financières à intervenir avec Hérault Énergies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision,

Donne délégation de signature pour les futures opérations financières et conventions avec Hérault Énergies.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

